
2017 01 27 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Isabelle Bourda, Thierry Bonnefoi, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Bourda

La séance est ouverte à 20h40

M. Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : accessibilité autorisation pour demande de subvention

1. Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 10 novembre 2016

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion du 10 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

2. Délibérations

- Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
Lors de la première réunion M. Le Maire représentait la commune. M. Jean-Luc Dupoux (Isle-Jourdain) a été élu Président et Messieurs Jean-Jacques Siméon (Lévignac sur Save) et Alain Fréchou (Boissède) Vice-Présidents.
Les communes doivent désigner les représentants.
La commune de Noilhan sera représentée au Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents par M. Patrick Saint-Supéry (titulaire) et M. José Moulis (suppléant) élus à l'unanimité
- Participation complémentaire au SDIS (2, 50€ par habitant)
Au regard du nombre croissant d'interventions (de 7000 à 12000 en 10 ans), le SDIS demande une participation supplémentaire à hauteur de 2,50€ par habitant. Pour la commune cela correspond à un appel à participation de 952,50€ en 2017.
A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette participation complémentaire pour l'année 2017.
- Transfert de compétences Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Il s'agit de transférer les compétences des communes vers la communauté de communes.
La différence est notoire car selon les règles actuelle le PLU est établi au niveau communal alors que le PLUi sera établi à l'échelon intercommunal.
A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse ce transfert de compétences.
- Autorisation pour demande de subvention
Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à demander une subvention pour le dossier "accessibilité".
A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

3. Suivi des actions

- Point calendrier accessibilité : travaux à réaliser en 2017
Deux places de stationnement seront réservées aux personnes à mobilité réduite au village : une à proximité de la salle des fêtes et l'autre à l'entrée de la place de la mairie. Il faut envisager un coût de goudronnage de 1000€ et de panneautage de 400€. Pour la peinture, le devis reste à demander. Pour réaliser une place au cimetière, le choix de l'espace pourrait nécessiter l'achat d'un extrait de parcelle.
- Point sur l'adressage
Les plaques sur les boîtes aux lettres ont été installées en décembre par les élus et les bénévoles. Les adresses seront saisies dans la base de données au cours du premier semestre 2017. En parallèle les plaques de chemins et des rues devront être mises en place durant le deuxième trimestre 2017. Ces travaux pourraient être intégrés aux actions d'une journée communale.
- Coupe de peupliers
La coupe est terminée. Il reste à procéder à quelques enlèvements et à la coupe du saule de Lissonde. Un état des lieux sera réalisé en fin des travaux avec l'entreprise qui a assuré la prestation. Une replantation des peupliers est envisagée et sera accompagnée d'autres essences (1 sur 2 par exemple).
- Mobilier de l'église
Afin de compléter le mobilier, il est décidé d'acheter 12 bancs à 588€TTC pièce. L'entreprise TRADI-CARDE a été retenue.
- Salle des fêtes
Plusieurs achats sont en cours : porte-savon, sèche-mains, téléphone.
L'étude du limiteur de bruit se poursuit.
- Journée communale
Elle sera programmée au courant du mois de mai.

Le Conseil Municipal constate avec plaisir l'avancée d'actions diversifiées qui présentent un réel intérêt pour la commune.

4. Orientations budgétaires

Afin de préparer le budget 2017, diverses dépenses sont envisagées pour répondre à des nécessités :

- Accessibilité : 20 000€
- PLU (solde) et études : 25 000€
- Réserve pour achat foncier : 100 000€
- Travaux au cimetière (columbarium, jardin du souvenir, dépositoire, place de stationnement, cheminement, autres ...) : 20 000€
- Peinture des mâts d'éclairage 7000€
- Mobilier de l'église : 10 000€
- Replantation : 5 000€
- Machine à café : 500€
- Sonorisation mobile : 900€
- Installation de protection incendie : 5 000€
- Vidéoprojecteur : 1 000€

Les montants sont approximatifs et représentent un montant total inférieur à 200 000€. S'ils sont intégrés au budget, au moment de la mise en œuvre, ils seront ajustés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, cette base de travail en vue de son intégration au budget 2017.

5. Association Festisavès

Une nouvelle association s'est créée à Noilhan. Il s'agit d'une association pour toutes sortes d'activités : festivités, randonnées, activités culturelles, ...

Le Conseil Municipal se réjouit de l'initiative de la famille Rollandin qui doit contribuer à la promotion de la commune.

Informations et questions diverses

- Maquette de l'église
Elle sera exposée à la Mairie pour valoriser le patrimoine architectural qu'elle représente.
Une équipe projet Jacqueline Carcelès, Viviane Arickx, Xavier Daran va proposer un positionnement qui valorise cette œuvre.
- Voirie communale
Afin de limiter la dégradation de la voirie communale, une réglementation de l'accès aux camions à 19T sauf riverains pourrait être envisagée.
Une demande pourrait être portée dans ce sens à la Communauté des Communes du Savès qui gère la compétence voirie.
- Offre d'achat du terrain communal
Une famille est intéressée pour acheter le terrain communal. La proposition qui a été effectuée est de 50 k€ pour 2500m².
Le Conseil Municipal n'est pas vendeur.
- Appel à candidature SICTOM Sud-Est
La compétence devient communautaire. Lors de la dernière Assemblée Générale, un vote a été réalisé en faveur du maintien du nombre d'élus. Cela préserve la représentativité des communes faiblement peuplées.
- Dépôt sauvage
Au regard de la recrudescence d'incivilités, le Conseil Municipal étudie la possibilité d'acheter une caméra de chasse.
- Association Sea Seysses and Sun
L'association propose d'organiser un concert de rock gratuit à Noilhan en remerciement de la subvention municipale.

L'ordre du jour est épuisé : il est 0h15.